

LES CONSÉQUENCES POUR LES FORCES TERRESTRES

« Le Bon Dieu pardonne toujours, l'homme parfois, la nature jamais »

PAR LE GÉNÉRAL DE CORPS D'ARMÉE BRUNO DARY

Le général de corps d'armée Bruno Dary, Gouverneur militaire de Paris, commandant la région terre Ile de France, fait part de son expérience, lors de postes de haute responsabilité et plus particulièrement en 2000 en tant que chef de la section Doctrine à l'état-major des armées, puis en 2002 comme commandant de la 6^{ème} Brigade légère blindée, stationnée à Nîmes, et délégué militaire départemental du Gard, puis depuis 2007 comme actuel Officier général de la zone de défense (OGZD) de Paris.

SCH Luc HINSBERGER/CDEF



Lorsque sont évoqués les enseignements que retirent les militaires lors de leur participation dans une crise sur le territoire national, il est important de rappeler qu'ils concernent l'ensemble des forces armées, tant il est vrai que lorsqu'il y a crise, la population ne regarde pas la couleur des uniformes, le principal étant de venir à son secours.

En septembre 2002, le Gard a vécu des inondations importantes¹, puis un an plus tard c'était au tour du Rhône² de mettre en péril les secteurs endigués, en particulier la Camargue, exposant ainsi les populations à de graves inondations.

Les images des hélicoptères (la base aéronavale de Nîmes permettant d'accueillir les appareils des trois armées) et des militaires avec leurs moyens spécifiques, au secours des populations, restent présentes dans la mémoire et ont eu un fort impact médiatique, sans oublier celles de l'évacuation de quelques animaux (taureaux et chevaux) une fois que la situation était devenue moins dramatique.

Mon expérience actuelle, en tant qu'OGZD de Paris, s'appuie essentiellement sur trois opérations bien connues des Franciliens.

Il s'agit tout d'abord de Vigipirate, avec des unités «réquisitionnées» dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. En permanence, l'équivalent d'un groupement tactique interarmées fort de 600 hommes est déployé dans Paris ainsi que dans les points sensibles comme les aéroports d'Orly et de Roissy.

Le plan Neptune intervient ensuite. Il concerne la participation des forces armées à la lutte contre la fameuse crue centennale de la Seine, sous la coordination du préfet de police qui serait leader dans de telles circonstances. Ce plan inclut une planification préparatoire et des exercices d'entraînement.

Enfin, je n'oublie pas l'aide que fournit la Région terre pour l'hébergement, en cas de grand froid, des sans domicile fixe (SDF), bien qu'il s'agisse d'une mission s'inscrivant en dehors du cadre normal d'emploi des forces armées.

Sept enseignements des crises pour les forces armées

1 - Les forces armées dont l'emploi ne doit être envisagé qu'en temps de crise

Lorsque la situation est calme, en « temps de paix », il existe des organismes, des administrations dont l'aide à la population constitue la mission principale. Le recours aux militaires n'est ni souhaitable, ni souhaité par les armées ; l'accueil des SDF en est un exemple caractéristique. Bien sûr, dès lors que dès que les grands froids arrivent, la pression (surtout médiatique) est forte pour les héberger et les nourrir, mais ce n'est pas la mission des armées. Il est évident que si un froid glaciaire et durable s'abattait sur Paris, la situation serait tout autre.

Il s'agit bien de mettre en exergue les plus-values apportées par les armées, en d'autres termes de mettre à disposition, momentanément et la plupart du temps sous le sceau de l'urgence, des moyens qui s'avèrent insuffisants, inexistantes, indisponibles ou inadaptés, dans le secteur civil. La force des armées est de disposer de certains matériels, comme par exemple des hélicoptères équipés de systèmes de vision nocturne, des moyens de franchissement du génie (type MLF), qu'elles savent, en outre, utiliser de façon coordonnée, sur très court préavis et dans des conditions difficiles.

2 - Des forces disponibles pour une seule priorité : sauver des vies

Porter secours reste au cœur des priorités pour les forces armées. Lors des inondations de septembre 2001 à Nîmes, des unités militaires s'engagent d'elles-mêmes vers les villes sinistrées, un dimanche soir, avec leurs moyens organiques alors que les eaux envahissent déjà de nombreux axes, des hélicoptères décollent de Nîmes-Garons pour aller chercher des gens dans les endroits plus périlleux les uns que les autres. Les unités déployées se portent de leur propre initiative au secours des populations, dès lors que des vies humaines sont menacées, avec les moyens dont elles disposent à ce moment-là, mettant souvent en danger leurs propres vies.

C'est d'ailleurs là que se situent les limites du système : il n'est pas exclu qu'un jour, motivé par le seul but de sauver des vies, un responsable militaire, quel que soit son niveau, engage des forces, sans trop de discernement, et sans vraiment avoir reçu d'ordres précis. Si la mission échoue ou entraîne des conséquences désastreuses, il aura peut-être des comptes à rendre à la hiérarchie ou à la justice... Mais il est essentiel d'affirmer que la réaction d'initiative est essentielle et doit primer sur l'éventuelle demande de concours.

Crédit photo : 6^{ème} BLB



3 - Le contrôle du terrain : capacité essentielle dès le déclenchement de la crise

Le contrôle, le plus tôt possible, des zones touchées par la catastrophe est essentiel et peut être illustré par deux exemples. D'abord, l'explosion du hangar 221 de l'usine chimique d'AZF³ : il a concerné non seulement la zone proprement dite mais également des nombreux quartiers alentours, dont des grands magasins partiellement ou totalement détruits, mais qui ont été pillés en l'espace de quelques heures, faute de contrôle efficace du terrain. En revanche, lors de la catastrophe du terminal 2E à Roissy⁴, l'unité Vigipirate, en permanence engagé sur Roissy, a pu contrôler la zone en moins d'une heure, assurant un périmètre de sécurité, facilitant ainsi l'accès aux secours, tout en l'interdisant à d'éventuelles personnes plus ou moins mal intentionnées (voyeurisme, pillage, etc.).

4 – Force doit rester à l'autorité de l'Etat (préfet)

Quelles que soient les circonstances ayant justifié le recours aux forces armées, il importe de rétablir au plus tôt la primauté de l'Etat : le préfet est l'autorité d'emploi des forces armées sur une zone de catastrophe, et fixe leurs missions aux responsables militaires. Ceux-ci, à leur tour, commandent les unités sous leurs ordres. Le système en place privilégie donc l'autorité de l'Etat.

5 – Savoir se désengager

Le retrait des forces doit être clairement annoncé et conduit. Lors des inondations à Nîmes, il avait été précisé d'emblée que "les renforts militaires arrivaient avec l'eau et se retireraient avec elle". Cette image, à l'attention des autorités, traduisait le souci des militaires de se désengager dès lors que la situation d'urgence ne requerrait plus l'emploi réel de leurs moyens. La situation est ainsi comparable à celle des armées en opérations extérieures, lorsqu'il s'agit de quitter le territoire car la phase de normalisation est en vue, mais elle signifie des prises de décision politique qui, généralement, tardent. Pour revenir à septembre 2001 dans le Gard, si les interventions dans l'urgence au profit des populations ne souffrent d'aucune discussion, d'autres missions confiées par la suite prêtèrent à débat (transport au profit de caves viticoles). L'exemple de l'hébergement des SDF montre là

encore qu'il est parfois moins facile de se désengager d'une mission, dont la gestion est sensible, essentiellement d'ailleurs, sur la plan médiatique. On peut aussi faire référence à la lutte contre le "Chikungunya" à la Réunion, où les armées ont eu beaucoup de mal à se désengager, alors que les services de l'Etat l'étaient depuis longtemps....

6 - Les relations nouées dès le temps de paix facilitent la gestion du temps de crise

Si des relations suivies, amicales et constantes avec le préfet, n'ont pas été tissées dans la vie de tous les jours, il est sûr que lorsque la crise survient les relations ne peuvent que se tendre, car chacun, bien naturellement, suit sa propre logique. Il y aura inévitablement des incidents. Pour les responsables militaires, cela signifie l'établissement de relations suivies avec les autorités administratives locales et régionales, la presse, les médias, etc. Les exercices d'entraînement commun sont une excellente opportunité pour expliquer que les moyens des forces armées sont comptés et que les scénarii envisagés doivent en tenir compte.

Car au final, c'est effectivement le chef d'état-major des armées qui décide de l'engagement ou non des forces armées, en cas d'urgence : il est le seul à disposer d'une vision globale, en fonction de l'engagement des unités sur le territoire national et en opérations extérieures. Le DMD, au niveau du préfet de département, puis l'officier général de la zone de défense, au niveau du préfet de zone de défense, sont les relais de cette décision du CEMA. Il faut souvent l'expliquer aux préfets.

7 – L'importance d'une communication, mesurée

Il faut mettre en valeur l'action des forces armées. D'autant plus que l'aide humanitaire est une mission très valorisante pour les unités militaires déployées. Mais cette communication ne doit pas s'appuyer sur la situation dramatique dans laquelle se trouvent les populations déjà durement éprouvées ; une telle communication, au bilan, serait d'ailleurs contre-productive. Les spécialistes en charge de la communication doivent avoir à l'esprit cette juste mesure et œuvrer avec discernement.

Crédit photo : 6^{ème} BLB



Conclusion

Aujourd'hui, les forces armées sont-elles prêtes pour aider leurs concitoyens en cas de crise de grande ampleur ? Il serait prétentieux de l'affirmer sans réserve, mais elles font tout pour cela. Dans le cas de la crue centennale, nous disposerons de délais (trois à quatre jours de préavis). La crise s'avère plus difficile à gérer dès lors qu'elle survient sans aucun préavis, et surtout là où on ne l'attend pas. Mais ce qui compte, c'est la capacité de réaction, de contrôle du terrain, de prise en compte des besoins, et de capacité de décision.

Les forces armées ont une expérience éprouvée lors des opérations extérieures, d'où elles tirent de nombreux savoir-faire et des structures qui ont fait leurs preuves, en particulier dans le domaine du commandement. Les unités sont habituées à réagir, toujours dans l'urgence, avec esprit de discipline mais avec autonomie, sans dépendre du réseau de communication qui serait une des premières victimes de la crise, avec des moyens qu'elles seront les seules à détenir à ce moment-là.

Et puis vient le temps où le relais peut être passé aux entreprises civiles, disposant de moyens plus performants. La phase de désengagement doit être mise en place progressivement. Le préfet reprend alors totalement la main avec les nombreux moyens civils existants et adaptés, disponibles et redevenus capables d'agir.

1 Dans la nuit du 8 au 9 septembre 2002, des pluies diluviennes s'abattent sur la région nîmoise. Au lendemain du drame, on dénombre 13 morts et 6 disparus, les dégâts se chiffrent en millions d'euros. Plusieurs communes sont sinistrées. Tous les secteurs ont été touchés par les destructions : réseaux électriques, d'approvisionnement en eau potable, routiers, ferroviaires, de nombreux équipements publics. Quelques semaines plus tard, le nord du département allait de nouveau être touché par des pluies diluviennes.

2 Entre le 2 et le 5 décembre 2003, le Rhône en aval de Lyon a connu une crue exceptionnelle : des Bouches du Rhône à l'Hérault, des crues se sont propagées.

3 Le 21 septembre 2001, à 10h17, à 5 km au sud du centre ville de Toulouse, au niveau du périphérique, un important stock (300 à 400 tonnes) de nitrate d'ammonium déclassé, destiné à la production d'engrais, explose, ravageant l'usine d'AZF (AZote Fertilisants) et les alentours, causant d'importants dégâts humains (30 morts, 2500 blessés dont 30 dans un état grave) et matériels. La détonation a été entendue à 80 kilomètres de Toulouse, un séisme de magnitude 3,4 a été enregistré.

4 Le 23 mai 2004, à 7h00, l'effondrement d'une partie de la voûte d'une passerelle d'embarquement du terminal 2E (le plus récent) de Roissy - Charles de Gaulle piège une vingtaine de personnes. 4 morts seront à déplorer. Le Plan Rouge sera immédiatement mis en œuvre, mobilisant des unités de la Sécurité civile, de la gendarmerie, des pompiers et des militaires.